

Procès-verbal du conseil d'administration
du 11 février 2019
Séance n°4

Président : Stéphane Pini, Principal
Secrétaire de séance : Emilie Dubois Jouve, représentante des parents d'élèves
Présents avec droit de vote : 20
Excusés : 4
Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h20.
Date de l'envoi des convocations : 1^{er} février 2019

1. Adoption du PV de la séance du 29 novembre 2018

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Mme Dubois Jouve, représentante des parents d'élèves, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Madame Dubois Jouve est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ Communications

➤ Domaine pédagogique

- ♦ préparation de la rentrée 2019 et organisation de la structure pédagogique
- ♦ ventilation de la dotation horaire globalisée (DHG)

➤ Domaine financier

- ♦ ventilation de crédits d'Etat
- ♦ décision budgétaire modificative de prélèvement sur les fonds disponibles au service général (ajouté à l'ordre du jour)

➤ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
L'ordre du jour modifié est adopté à l'**unanimité**.

➤ COMMUNICATIONS

• Signature de conventions et de marchés

Monsieur le principal informe les membres du conseil d'administration que depuis le dernier CA, il a signé les documents suivants : contrat d'électricité avec ENGIE et contrat des plaquettes de bois avec SA BILLOTTE.

• Règlement conjoint du budget 2019

Le budget prévisionnel 2019 a été voté par le conseil d'administration le 29 novembre dernier. Néanmoins, les différents contrôles ont relevé une imputation de 2 270 euros de trop en ce qui concerne la dotation de fonctionnement allouée par le Département (80 621 euros). De ce fait, en application de l'article L.421-11 du Code de l'Education, le budget a été réglé conjointement par le Département avec l'Autorité académique. Dans les faits, il a fallu diminuer de 2 270 euros les dépenses dans le budget prévisionnel. Monsieur le principal rappelle que le

budget 2019 a été préparé sans adjointe gestionnaire, absente depuis la rentrée de novembre. Elle a été remplacée partiellement en décembre et à temps complet depuis la rentrée de janvier.

- **Annulation de l'échange avec l'Allemagne**

Monsieur Thys, professeur d'allemand, avait organisé un échange avec un établissement scolaire allemand. Début janvier, ce collège nous a prévenu qu'il n'avait plus assez d'élèves inscrits et qu'il annulait donc cet échange. M. Thys a cherché un nouvel établissement. Malheureusement, si celui-ci était d'accord pour réaliser l'échange avec nous (ils étaient dans le même cas de figure, l'établissement français ayant annulé au dernier moment), les dates proposées ne convenaient pas. Cet échange est donc annulé mais M. Thys retravaille d'ores et déjà à en trouver un autre pour l'année scolaire prochaine.

- **Annulation de la sortie théâtre en anglais**

Les élèves de troisième auraient dû participer à une représentation théâtrale en anglais. Le manque complet de sérieux de la troupe nous a contraint à annuler cette représentation. Tout d'abord, leurs responsables nous ont informé qu'il n'y avait plus de place pour la date retenue initialement retenue avec eux. Puis, la veille du départ, la compagnie a contacté Mme Tibéri pour lui dire que nous n'étions plus assez nombreux (30 élèves) et que de ce fait ils factureraient le collège à hauteur de 45 élèves, seuil de « rentabilité » selon eux. Dans ces conditions, le chef d'établissement a décidé d'annuler la sortie ; d'autant plus que nous étions en alerte orange pour la neige et le verglas.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

- **Préparation de la rentrée 2019 et organisation de la structure pédagogique**

Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2019 sont les suivants :

Niveau	Prévisions Rentrée 2019	E/D rentrée 2019
6 ^{ème}	66	22
5 ^{ème}	65	21,6
4 ^{ème}	72	24
3 ^{ème}	46	23
Total	249	22,6

Monsieur le principal indique que l'établissement comportera 11 divisions (comme cette année scolaire), qu'il propose réparties comme suit :

Niveau	Rentrée 2019 – nombre de divisions proposé
6 ^{ème}	3
5 ^{ème}	3
4 ^{ème}	3
3 ^{ème}	2
Total	11

Les groupes de LV2 seront compatibles avec une des deux options suivantes : latin ou golf.

En revanche, du fait de contraintes d'emploi du temps importantes, l'option latin et golf ne seront pas compatibles entre-elles.

La commission permanente réunie le 5 février 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'organisation de la structure pédagogique.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration adopte à **l'unanimité** la préparation de la rentrée 2019 et l'organisation de la structure pédagogique pour la rentrée 2019.

- **Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG)**

Monsieur le principal explique en quoi consiste la répartition de la dotation globale grâce à un document support et rappelle que le vote du conseil d'administration porte sur l'emploi de ces heures et non leur volume. Il informe les membres du conseil d'administration sur les grands principes et passe aux explications relatives aux choix opérés, présentés en conseil pédagogique et en commission permanente.

Il rappelle que la DGH est composée de 26 heures par division + 3 heures de dotation supplémentaire par classe. La DSDEN rajoute également des moyens complémentaires.

La DHG pour la rentrée 2019 est composée comme suit : 307 heures postes, 20 HSA (Heures Supplémentaires Années) et 3,5 IMP (Indemnité pour Mission Particulière). Concernant les IMP, elles seront réparties lors du conseil d'administration du mois de juillet.

Monsieur le principal informe que deux disciplines feront un complément de service à la rentrée 2019 (allemand pour 10,5 heures et éducation musicale pour 7 heures). Un professeur en mathématiques interviendra dans l'établissement pour 10 heures et un en espagnol pour 15 heures.

Des moyens importants de la DHG seront consacrés aux dédoublements, facilitant ainsi les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et l'AP (Accompagnement Personnalisé).

Il précise que la répartition proposée est conforme au cadre réglementaire de la rentrée et s'inscrit entièrement dans le projet d'établissement du collège. Monsieur Pini indique en effet que ces moyens sont principalement mis en œuvre pour :

- Niveau 4^{ème} : préparer les élèves à l'oral
- Niveau 3^{ème} : préparer les élèves au DNB

L'ensemble des modalités d'organisation pédagogiques à la rentrée 2019 est présenté aux membres de la commission permanente, ainsi que la proposition de ventilation des Heures postes (HP) et des Heures supplémentaires années (HSA).



La commission permanente réunie le 5 février 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité sur la ventilation de la DHG.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration adopte à l'**unanimité** la ventilation de la DGH.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

• **Ventilation de crédits d'Etat**

Il y a 2 sortes de BOP (Budget Opérationnel de Programme) : le BOP 230 « vie de l'élève » et le BOP 141 « Enseignement scolaire public-second degré » dont les crédits doivent être ventilés dans des rubriques.

Madame la gestionnaire propose de ventiler les sommes allouées en décembre 2018 de la manière suivante :

BOP 141 « Enseignement scolaire public-second degré » : 1512 €

- Manuels scolaires : 1 512 €

BOP 230 « Vie de l'élève » : 1 390 €

- Ecole ouverte : 1 000 €
- Education à la santé et à la citoyenneté : 390 €

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
 Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** la ventilation des crédits d'Etat.

- **Décision budgétaire modificative**

Le collège a reçu, dans le cadre du plan numérique éducatif, une subvention de 1 920 euros en 2017. Les tablettes ayant été livrées en novembre 2018, cette subvention de 1 920 euros n'a pas pu être utilisée en 2017, et est tombée automatiquement dans les fonds disponibles du service général.

Les tablettes étant maintenant opérationnelles, monsieur le principal demande l'autorisation de prélever 1 920 euros sur les fonds disponibles au service général et de créer la ligne correspondante afin que nous puissions acquérir le matériel numérique nécessaire sous le code OPROJNUM.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à **l'unanimité** le prélèvement de 1 920 euros sur les fonds disponibles au service général et la création de la ligne OPROJNUM.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, monsieur le principal remercie les administrateurs et lève la séance à 18h20. **La date prévisionnelle du prochain conseil d'administration est le mardi 30 avril 2019 à 17h15.**

Emilie Dubois Jouve,
secrétaire de séance



Stéphane Pini,
président du conseil d'administration

